

ORGANISATION :

MORIENVAL A FOND LA CAISSE est organisée par l'association CDLM, et aura lieu le Dimanche 28 juin 2025 à MORIENVAL.

Cette manifestation consiste en la conception d'une caisse à savon originale (voir définition plus loin) et à la faire rouler sur la distance de l'ensemble du parcours à la seule force d'une poussée initiale. Une caisse à savon peut recevoir un Pilote et un Co-Pilote.

Une caisse à savon effectuera UNE descente à chaque run.

Le nombre de run effectué sera de 3 minimums, pas de maximum, ce sera en fonction du nombre de participants.

Un règlement de 10 euros est demandé pour chaque caisse lors de l'inscription.

Aucun des frais engagés par les participants ne seront remboursés, qu'il s'agisse de frais de déplacements, d'inscription (en cas de non-participation), de conception et de réalisation de la caisse à savon ou des dommages qui lui seront causés, ou encore de frais postaux.

PARTICIPANTS :

Toute personne, majeure ou mineure de plus de 10 ans, peut s'inscrire à *MORIENVAL A FOND LA CAISSE*. Les participants et participantes mineur(e)s à la date de l'évènement seront placés sous la responsabilité de leurs parents ou représentant légal qui signera la décharge de responsabilité.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription complet, contenant l'identification du participant, la décharge de responsabilité ainsi que le règlement signé et les frais d'inscriptions, doit être déposé dans la boîte aux lettres du CDLM à la Mairie de Morienvall, ou envoyé par courrier à l'adresse suivante : CDLM Mairie 1 sente de l'école, 60127 MORIENVAL

Ou encore par mail à : cdlm60127@gmail.com

Les dossiers incomplets ou mal renseignés ne seront pas acceptés. Le nombre de Caisse à savon est limité à 30 pour la descente du 28 juin 2026.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

L'accueil des participants et le contrôle des caisses à savon se feront le 28 juin 2026 matin à partir de 10h (horaire et lieu précisés sur le Facebook du CDLM quelques jours avant la course).

Les descentes débiteront suite au contrôle des caisses à savon.

Aucune modification n'est autorisée suite au contrôle.

Un contrôle des caisses à savon pourra avoir lieu entre chaque run à la discrétion des organisateurs.

Toutes caisses à savon et équipage ne remplissant pas l'ensemble des conditions requises se verront refuser le départ.

Les descentes se dérouleront tout au long de la journée. Chaque caisse à savon effectuera 3 runs minimum, ce nombre pouvant évoluer en fonction du nombre d'inscrits.

Identification pilote(s)

Nom PILOTE :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom CO-PILOTE (si besoin) :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom de la caisse à savon :

Merci de remplir TOUS les champs de manière LISIBLE pour la bonne prise en compte de votre inscription.

Ce dossier d'inscription est à retourner à l'adresse suivante :

CDLM, Mairie 1 sente de l'école

60127 MORIENVAL

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES : Les caisses à savon sont des véhicules sans moteur, sur châssis en bois, plastique dur ou en métal répondant aux conditions suivantes :

➤ Dimensions : Sa taille doit être inférieure à 5m de longueur, 2m de largeur et 2m de hauteur. Sa garde au sol doit être comprise entre 3 et 50centimètres.

➤ Poids : La caisse à savon ne doit pas excéder 200 kilogrammes à vide.

➤ Propulsion : Le déplacement d'une caisse à savon résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Le démarrage est réalisé par une poussée initiale, faite manuellement par un des membres de l'équipage. Tout autre moyen de propulsion est interdit (moteur, pédales, ressorts, mécanismes à inertie, ...).

➤ Sécurité : La caisse à savon doit disposer d'un plancher fermé. Aucune pièce coupante/saillante ou amovible pouvant être perdue ou détachée sur le parcours ne doit être présente sur la caisse à savon. Chaque membre de l'équipage devra être en mesure de s'extraire rapidement du véhicule. Une ceinture de sécurité type harnais (enrouleur interdit) et un arceau de sécurité sont fortement recommandés.

➤ Roues : La caisse à savon doit être équipée de minimum 3 roues.

➤ Direction : Tout système peut être accepté. En revanche, il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum, et vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure). La caisse à savon doit être équipée d'une direction en parfait état de marche. Le volant ou guidon ne doit représenter aucun danger pour le pilote.

➤ Freinage : La présence d'un système de freinage agissant sur au moins deux roues est obligatoire. 3 types de freinage seront autorisés afin de toujours avoir les mains sur la direction. Frein au pied, frein au volant type palette ou frein type levier de frein de vélo si guidon. Un frein de secours est recommandé.

➤ Remorquage : La caisse à savon devra être équipée d'attaches de remorquage à l'avant et à l'arrière (anneaux par exemple). Ces attaches doivent être soudées ou boulonnées. Une élingue de 2 mètres minimum avec 2 mousquetons est également demandée pour chaque véhicule.

➤ Équipement pour le pilote et co-pilote :

Sont OBLIGATOIRES : Casque, (type moto recommandé mais les casques de ski ou roller peuvent convenir), Gants, Pantalon, Haut à manches longues ou Combinaison, Chaussures fermées.

Sont Recommandés : Dorsale, coudières et genouillères.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace et sera obligatoire pendant la descente et la remontée des véhicules de courses.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs. Toute caisse à savon et équipage ne remplissant pas l'ensemble de ces conditions se verra refusé le départ.

La publicité est permise sur la caisse à savon. La publicité pour l'alcool ou le tabac sont interdites par la loi.

PUBLICATION :

Tout participant autorise l'association CDLM à le prendre en photo ou à le filmer durant l'évènement.

Tout participant autorise l'association CDLM à utiliser, reproduire et publier, sur support papier (journaux et éditions diverses) et sur Internet son image ainsi que celle de sa caisse à savon, sans aucune rémunération ou indemnité, pour la communication, l'information et la promotion de l'évènement et de l'association CDLM.

DROIT DE RESERVE :

L'association CDLM se réserve le droit de modifier ou annuler l'évènement pour un cas de force majeure et/ou indépendant de sa volonté.

RESPONSABILITE ET SECURITE :

L'association CDLM, la mairie de MORIENVAL, les bénévoles, les partenaires et les sponsors ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou de vols de biens matériels, d'accident ou d'incident. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommages ou d'accident de toute nature, causés à soi-même ou à un tiers, sans aucune exception.

L'association CDLM s'engage à mettre en œuvre des dispositifs visant à garantir la sécurité des participants et du public : poste de secours, balisage du parcours, barrières, arrêtés de circulation, ...

LA CONDUITE SOUS L'EMPRISE DE STUPEFIANTS EST FORMELLEMENT INTERDITE. Le CDLM se réserve le droit d'exclure un participant, et de ce fait l'équipe concernée en cas de constatation, d'utilisation de produits stupéfiants (alcool à outrance, drogue, ...)

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation à *MORIENVAL A FOND LA CAISSE* implique l'acceptation sans condition de ce règlement dans son intégralité.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Documents à nous retourner avant le 28 Juin 2026

o Dossier d'inscription

o Décharge de responsabilité signée

o Règlement paraphé et signé

*o Frais d'inscription (**10 euros**) si chèque, à l'ordre du CDLM (1 règlement par caisse à savon)*

DECHARGE DE RESPONSABILITE

1 Formulaire par enfant

Je soussigné (nom, prénom du représentant légal).....

Résidant à (adresse complète)

Pouvant être joint au numéro de téléphone :

Représentant légal de l'enfant mineur Nom et Prénom de l'enfant

Né le à (ville, département)

Autorise l'enfant à prendre part à MORIENVAL A FOND LA CAISSE, organisée le 28 juin 2026 par l'association CDLM à MORIENVAL, de ma propre initiative et pleine volonté.

Par mon inscription :

- Je m'engage à ce que mon enfant respecte l'ensemble des règles de sécurité et de participation s'appliquant à cette journée, ainsi que les consignes données par les organisateurs.
- En cas de dommages ou d'accident, de toute nature, causés à lui-même ou à un tiers, sans aucune exception, je dégage de toute responsabilité l'association CDLM, la commune de MORIENVAL et plus largement toute personne participant à l'organisation de cette journée.
- Je renonce à toutes poursuites pénales, civiles ou administratives envers l'association CDLM, la mairie de MORIENVAL et plus largement toute personne participant à l'organisation de cette journée.
- Je ne pourrai tenir l'association CDLM la mairie de MORIENVAL et les organisateurs, responsables en cas de perte ou de vols de biens matériels. Il est de sa seule responsabilité de veiller à mes biens au cours de cette journée.
- Je certifie être assuré par ma responsabilité civile pour l'ensemble des dommages corporels et incorporels que l'enfant pourrais causer, et m'engage à faire valoir mon contrat d'assurance de responsabilité civile.
- Je me porte garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que l'enfant pourrait occasionner durant cette manifestation.
- Je certifie que l'enfant ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale en rapport avec la pratique de la course de caisse à savon.

L'inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement et de la décharge.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit à l'organisateur d'exclure ma participation.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »